



Le mardi 14 décembre 2021, le Conseil municipal de la Ville de Châteauroux, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 7 décembre 2021 et sous la Présidence de M. Gil AVEROUS, Maire, a délibéré.

Présents (38) : M. Gil AVEROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, M. Jean-François MEMIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, M. Dominique TOURRES, Mme Brigitte DION, M. Jean-Paul BISIAUX, M. Charles-Henri BALSAN, Mme Isabelle BOUGNOUX, M. Eric CHALMAIN, Mme Annick MABON, Mme Joëlle MAYAUD, M. Gilles ROUSSILLAT, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, M. Laurent BUTHON, Monsieur Laurent 1 BUTHON, Mme Vanessa JOLY, M. Stéphane ZECCHI, M. Michaël POINTIERE, Mme Nahima KHORCHID, M. Damien NOEL, M. Tony IMBERT, Mme Alix FRUCHON, M. Maxime GOURRU, Mme Lucie MOREAU, Mme Delphine CHAMBONNEAU.

La délibération affichée

le : **17 DEC. 2021**

et transmise à la Préfecture

le : **17 DEC. 2021**

est exécutoire

le : **17 DEC. 2021**

Excusé(s) (5) : M. Thibault ROY, Mme Mylène WUNSCH. Mme Sonia ROUX ayant donné procuration à Mme Vanessa JOLY, Mme Frédérique GERBAUD ayant donné procuration à M. Michaël POINTIERE, Mme Marina RENOUX ayant donné procuration à M. Stéphane ZECCHI.

6 : Budget primitif 2022 - budget annexe lotissement communal la Loge de la commune de Châteauroux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2312-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est régulièrement tenu lors de la séance du Conseil municipal du 09 novembre 2021 ;

Les travaux de ce lotissement ont été réalisés en grande majorité sur l'exercice 2018 et finalisés en 2019. La commercialisation des terrains a été lancée en 2019.

La cession programmée en 2021 interviendra dans des délais incompatibles avec la comptabilisation de l'opération avant la clôture de la gestion 2021.

Ainsi, et même si pour l'année 2022 aucune cession n'est envisagée, le budget doit toutefois être maintenu ouvert afin de pouvoir enregistrer les contreparties des opérations qui devront être rattachées à l'exercice 2021.

Il vous est donc, proposé d'arrêter un budget prévisionnel 2022 pour le budget annexe du lotissement communal la Loge, dont les sections s'équilibrent comme suit :

0,00 € en fonctionnement et 0,00 € en investissement

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	0,00 €	0,00 €
Mouvements d'ordre	0,00 €	0,00 €
Total mouvements budgétaires	0,00 €	0,00 €

Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	0,00 €	0,00 €
Mouvements d'ordre	0,00 €	0,00 €
Total mouvements budgétaires	0,00 €	0,00 €

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter ce budget primitif 2022 du budget annexe lotissement communal la loge.

Sans discussion, le Conseil municipal approuve le rapport à l'unanimité.



A Châteauroux, le 17 décembre 2021

Le Maire,

Gil Avérous